

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
« PROGRAMME FRANCE TOURISME  
TECH : PROMOTION 2024-2025  
2024

CAHIER DES CHARGES

Le dossier de candidature est à déposer au format numérique sur :

[demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

**AVANT LE 6 SEPTEMBRE 2024 À 23h59**

### L'AMI se compose des éléments suivants :

- Le présent cahier des charges
- Modèle de lettre d'intention [Annexe 1]
- Engagement de confidentialité [Annexe 2]

## Sommaire

1. CONTEXTE ET ENJEUX .....	3
2. OBJECTIFS DE L'AMI .....	3
3. CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT FRANCE TOURISME TECH.....	3
4. DATE ET LIEU DE LA PRESTATION .....	5
5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL .....	5
6. MODALITÉS DE CANDIDATURE .....	6
7. MODALITÉS DE SÉLECTION .....	6
8. MODALITÉS DE RÉPONSE .....	7
9. CONFIDENTIALITÉ.....	7
10. INFORMATIONS PRATIQUES.....	8
11. COMMUNICATION.....	8

## 1. CONTEXTE ET ENJEUX

La Direction générale des Entreprises souhaite recruter dix à quinze *start-ups* / TPE / PME / ETI pour la 2<sup>de</sup> édition du programme d'accompagnement France Tourisme Tech qui débutera en octobre 2024.

France Tourisme Tech vise à faire émerger des champions français de la tourisme tech en soutenant la montée en puissance des technologies émergentes dans le tourisme et en fédérant les acteurs autour des enjeux de numérisation du secteur. Dans un contexte de compétition internationale particulièrement forte, le soutien à l'émergence de ces nouveaux acteurs permettra à la France de renforcer sa souveraineté technologique dans le domaine du tourisme et ainsi d'optimiser les retombées économiques, sociales, environnementales et les créations d'emplois qui en résulteront.

Lors de sa première édition, le programme d'accompagnement France Tourisme Tech a accompagné pendant un an quinze entreprises dans leur mise à l'échelle, leur démarche d'innovation ouverte et leur expansion à l'international via i) **des actions d'innovation ouverte**, notamment 20 visites d'entreprises organisées par les directeurs innovations de grands groupes partenaires du programme (Aéroports de Paris, Air France, Vinci Concessions, etc.), ii) **du conseil** (suivi individualisé trimestriel des lauréats par la DGE et fléchage vers les guichets de financements publics), iii) **des actions de valorisation** lors d'un évènement national et de salons régionaux et/ou thématiques.

Cette seconde édition mettra l'accent sur la mise en relation des entreprises sélectionnées porteuses de solutions numériques avec des potentiels acheteurs (grands groupes, territoires, Etat, fonds d'investissement, etc.) et sur le **développement de projets de co-innovation** entre lauréats et acteurs privés et publics du tourisme. En outre, un **booster commande publique** serait proposé aux lauréats incluant du soutien juridique et la facilitation de l'accès aux marchés publics.

## 2. OBJECTIFS DE L'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à recruter dix à quinze *start-ups* TPE / PME / ETI de la tourisme tech pour la 2<sup>de</sup> édition du programme d'accompagnement France Tourisme Tech qui se déroulera entre octobre 2024 et octobre 2025.

Dans ce cadre, le programme d'accompagnement France Tourisme Tech a pour objectif d'accompagner annuellement dix à quinze entreprises d'un point de vue administratif et également via des actions d'open innovation, de conseil et de valorisation, et en favorisant la mise en relation de ces entreprises sélectionnées porteuses de solutions numériques avec des potentiels acheteurs (grands groupes, territoires, Etat, fonds d'investissement, etc.).

Plus généralement, le programme d'accompagnement France Tourisme Tech est un programme de scaling/mise à l'échelle, visant à aider les entreprises accompagnées à se structurer et à gagner des parts de marché significatives sur le territoire national, mais également à entreprendre leur expansion à l'international.

Cet AMI vise à sélectionner les lauréats de la seconde promotion 2024-2025.

## 3. CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT FRANCE TOURISME TECH

Le programme d'accompagnement, déployé sur un an, sera composé de **4 types d'actions** :

- **Actions d'innovation ouverte** :

- **Organisation de *Learning Expeditions* comprenant :**
  - **des visites d'entreprises par les grands groupes partenaires** du programme pour présenter leur stratégie innovation, leurs métiers et cas d'usage en vue de co-innover avec les lauréats du programme ;
  - **des webinaires à destination des organisations professionnelles** et réseaux pour donner l'opportunité aux lauréats de pitcher leurs solutions auprès des TPE/PME du secteur du tourisme et des acteurs territoriaux ;
- **Animation de communautés d'intérêt** : mise en place de trois groupes de travail rassemblant des lauréats du programme, des acteurs publics et privés du secteur **pour aboutir à des projets de co-innovation sur les thématiques suivantes** : la réduction de l'empreinte carbone des voyageurs, l'application de l'intelligence artificielle dans le domaine du tourisme et l'amélioration de l'accessibilité des sites touristiques.

- **Actions de conseil** :

- **Aide à la recherche de partenaires, de terrains d'expérimentation et de cas d'usage**, en collaboration avec Atout France et le réseau de 36 partenaires du programme (Accor, Air France, Belambra, SNCF Connect & Tech, etc).
- **Adaptation réglementaire pour aider au déploiement de solutions innovantes**
- **Information et fléchage sur les guichets de financement de France 2030 et du plan Destination France.**
- **Suivi trimestriel individuel obligatoire pour tous les lauréats.**

- **Actions de valorisation** :

- **Organisation d'un évènement national pour le lancement de la seconde édition du programme France Tourisme Tech et l'annonce de la seconde promotion** : cet évènement se tiendrait en octobre 2024 dans nos locaux, en principe en présence de la ministre chargée du Tourisme Olivia Grégoire. D'une durée d'une demi-journée, il serait organisé autour de 3 temps forts :
  - des **conférences** portant sur la numérisation du secteur touristique et sur des exemples de collaborations start-ups/grands groupes réussies ;
  - des **ateliers d'intelligence collective** animés par la DGE ;
  - un moment dédié au **networking**.
- **Participation à des événements régionaux et/ou thématiques** pour permettre à la promotion 2024 de rencontrer des demandeurs (professionnels du tourisme voulant se numériser) au sein des territoires grâce à Atout France et au France Tourisme Lab.
- **Participation à des salons internationaux avec Business France** (par exemple, le World Travel Market London et/ou le Web Summit Lisbonne).

- **Valorisation de la promotion 2024** sur les réseaux sociaux du MEFSIN et de la DGE et sur la page web France Tourisme Tech dédiée.

- **Actions relatives à la commande publique :**

- **Adaptation règlementaire** visant à faciliter le déploiement de solutions innovantes en simplifiant les procédures et en introduisant des mécanismes favorables à l'innovation dans les marchés publics ;
- **Facilitation de l'accès aux marchés publics** en offrant un soutien dans l'identification des opportunités ;
- **Formation à la commande publique** pour renforcer les compétences des lauréats.

Les *start-ups* retenues seront tenues d'assister à l'événement de lancement, aux trois comités de pilotage trimestriel, à au moins une communauté d'intérêt et un quart des visites d'entreprises ou webinaires organisés pour les lauréats. A titre d'exemple, sur la première édition, 20 visites d'entreprises ou webinaires ont été organisés.

## 4. DATE ET LIEU DE LA PRESTATION

Le programme d'accompagnement s'étendra pendant une période d'un an, d'octobre 2024 à octobre 2025. L'événement de lancement est prévu pour octobre 2024 en présentiel, à Paris. Le reste du programme se déroulera au format hybride, préférentiellement en présentiel.

## 5. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Les dossiers de candidature reçus sur démarches simplifiées seront, dans un premier temps, étudiés par les membres du jury de présélection composés de la DGE, Atout France, Business France et du France Tourisme Lab.

Ensuite, sur la base des dossiers présélectionnés, un jury de sélection composé d'acteurs publics et privés du secteur se réunira début septembre et auditionnera les lauréats présélectionnés par visioconférence. Le 30 septembre, la DGE informera les candidats retenus.

23 mai 2024 → Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt

6 septembre 2024 → Date limite de dépôt des candidatures

2 et 3 octobre 2024 → Réunion du jury de sélection

Mi-octobre 2024 → Annonce officielle de la promotion 2024

*Si des conditions spécifiques l'exigent, la date de limite de dépôt des dossiers de candidature sera prolongée et/ou une seconde phase de sélection pourra être envisagée par décision du jury de sélection.*

## 6. MODALITÉS DE CANDIDATURE

La date limite de manifestation d'intérêt est fixée au 6 septembre 2024. Les intéressés doivent envoyer leur dossier de candidature rempli sur démarches simplifiées, la lettre d'intention (annexe 1), l'engagement de confidentialité (annexe 2), le pitch deck, le business plan sur démarches simplifiées. En outre, un rapport de tests et d'évaluations opérationnels confirmant le niveau de maturité technologique TRL 9 serait apprécié. et les rapports de tests et d'évaluations opérationnels confirmant le niveau de maturité technologique TRL 9 (annexe 4) **Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

## 7. MODALITÉS DE SÉLECTION

### a) Critères d'éligibilité

Pour être éligibles à participer au programme d'accompagnement, les entreprises doivent répondre à plusieurs critères :

- être des *start-ups* / TPE/ PME / ETI opérant dans l'un des segments de marché du tourisme à savoir : l'hébergement, le commerce, la restauration, le voyage, le transport de voyageurs, les loisirs, le sport, la nature, la culture, l'évènementiel, ou le tourisme d'affaires ;
- les structures éligibles doivent intégrer une technologie émergente parmi les technologies suivantes : plateformes numériques, IA/data/cloud/chatbot, connectivité 5G, IoT (Internet des objets), métavers/RV/RA/jumeaux numériques, blockchain/cryptographie, cybersécurité ou les nouvelles mobilités.
- déposer un dossier de candidature complet avant le 06/09/2024 sur démarches simplifiées ;
- avoir son siège social implanté en France ;
- avoir au moins 5 employés à plein temps ;
- avoir un niveau de maturité technologique avancé : seules les start-ups ayant un TRL (*Technologie Readiness Level*) supérieur ou égal à 9 seront éligibles au programme d'accompagnement de France Tourisme Tech, ce qui implique que ces dernières disposent d'un système technologique réel achevé et qualifié par des missions opérationnelles réussies ;
- avoir déjà effectué au moins une levée de fonds ;
- avoir réussi au moins un Proof of Concept (POC) avec un commanditaire public ou privé dans le domaine du tourisme ;

### b) Critères de sélection

Les critères de sélection au programme France Tourisme Tech 2024 sont les suivants :

- modèle économique viable ;
- taille du marché potentiel adressable ;
- nombre d'utilisateurs de la solution en fonction du modèle d'affaires (B2B, B2C, B2BC ou B2G) ;
- nombre d'emplois créés/générés par la solution ou gain en efficacité opérationnelle ;
- notoriété réseaux sociaux / occurrence presse ;
- critère RSE ;
- pérennité potentielle et caractère innovant de la tendance / de la technologie proposée ;
- en bonus, avoir déjà remporté un appel à projet ou un appel à manifestation d'intérêt, que ce soit au niveau national, européen ou international

- en bonus, capacité à pénétrer un marché étranger (représenté) évaluée par les indicateurs suivants : pourcentage du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, nombre de clients ou partenaires étrangers, présence de bureaux à l'étranger.

### c) Processus de sélection et composition du jury

Sur la base des candidatures reçues une pré-sélection sera effectuée par la Direction générale des Entreprises, Bpifrance, Business France, Atout France et le France Tourisme Lab.

Début octobre, un jury composé de quatre à six partenaires du programme France Tourisme Tech (investisseurs, directeurs innovation de grands groupes et opérateurs du tourisme) se réunira pour étudier les dossiers présélectionnés et retenir au maximum 10 à 15 structures lauréates qui bénéficieront d'un accompagnement d'un an par la DGE.

## 8. MODALITÉS DE RÉPONSE

Les entités intéressées sont invitées à déposer un dossier de candidature, en ligne, sur la plateforme Démarches Simplifiées qui devra être complet pour être examiné.

Les différentes pièces nécessaires sont listées ci-dessous :

- Le dossier de candidature avec tous les champs obligatoires complétés
- Le pitch deck,
- Le business plan
- La lettre d'intention
- L'engagement de confidentialité signé par le représentant légal de l'entité qui porte le dossier de candidature [Annexe 1].
- Facultativement, des rapports de tests et d'évaluations opérationnels confirmant le niveau de maturité technologique TRL 9.

Ce dossier peut être complété par tout élément d'information jugé utile par le candidat à la compréhension du projet (dans la limite de 10 pages).

Les candidats doivent valider leur candidature au plus tard le 6 septembre 2024 à 23h59 sur la plateforme Démarches Simplifiées accessible à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-ami-france-tourisme-tech-promotion-2024>

La validation du dossier de candidature s'effectue en cliquant sur le bouton « Déposer le dossier », présent au bas à droite de la page Démarches Simplifiées, se présentant comme tel :

**Déposer le dossier**

## 9. CONFIDENTIALITÉ

Les documents transmis dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués qu'à la DGE et au jury de sélection mis en place.

Toutes les personnes ayant accès aux dossiers de candidature sont tenues à la plus stricte confidentialité.

Toute opération de communication sera concertée avec les structures candidates, afin de vérifier notamment

---

le caractère diffusable de certaines informations.

## 10. INFORMATIONS PRATIQUES

En cas de questions sur cet AMI, vous pouvez contacter l'adresse suivante :  
[ami-travel.tech@finances.gouv.fr](mailto:ami-travel.tech@finances.gouv.fr)

## 11. COMMUNICATION

Les candidats consentent à permettre à la Direction générale des Entreprises de divulguer publiquement l'engagement des structures sélectionnées par le biais de cet Appel à Manifestation d'Intérêt pour la seconde édition du Programme France Tourisme Tech. Cela pourrait inclure des communiqués de presse, des dossiers de presse, des publications sur les réseaux sociaux, et sur les sites web.



---

Annexe 1 : Modèle de lettre d'intention

NOM Prénom

Fonctions

Entreprise (logo)

Direction générale des Entreprises

Comité de sélection de la promotion n°2 France Tourisme

Tech

Objet : Lettre d'intention de participation au programme *France Tourisme Tech*

Je soussigné [NOM] [Prénom] représentant la société [NOM SOCIETE] en qualité de [FONCTION], me porte candidat à l'appel à manifestation d'intérêt *France Tourisme Tech*.

[DESCRIPTION DE LA PERTINENCE DE LA SOCIETE DANS LE DISPOSITIF]

Si je suis sélectionné pour participer à ce programme, je m'engage, à partir d'octobre 2024 et pour une durée d'un an à :

- Participer sur l'année aux évènements France Tourisme Tech ;
- Participer à au moins une communauté d'intérêt ;
- Accepter la communication jointe de la DGE sur ces actions.

Signature

---

Annexe 2 : Engagement de confidentialité

NOM Prénom

Fonctions

Entreprise (logo)

Direction générale des Entreprises

Comité de sélection de la promotion n°2 France Tourisme

Tech

Objet : Engagement de confidentialité

Je soussigné [NOM] [Prénom] représentant la société [NOM SOCIETE] en qualité de [FONCTION], m'engage sur l'honneur à ne divulguer par aucun moyen écrit ou oral par message électronique ou publication et à une quelconque personne physique ou morale ou via la presse ou l'ensemble des réseaux sociaux que je suis lauréat de la seconde promotion de l'appel à manifestation d'intérêt France Tourisme Tech jusqu'à la date où est prévue l'annonce publique des résultats qui sera fixée prochainement.

Si la date de l'évènement venait à être reportée, cet accord de confidentialité vaut jusqu'à la date où l'évènement aura effectivement lieu.

En cas de non-respect de cet accord, la DGE retirera le titre de lauréat à la société que je représente.

Fait à XXX, le XX/XX/XXXX

Signature

---

## Zoom sur le Pitch deck

Le pitch deck doit être présenté sous format PDF. Il doit comprendre une présentation de l'équipe, mettant en avant les membres clés et leurs compétences pertinentes pour le projet, une explication claire du problème que votre projet ou entreprise vise à résoudre dans le secteur du tourisme, ainsi qu'une description de la solution proposée et de son caractère innovant.

Vous devez également présenter votre modèle économique, en détaillant la manière dont vous prévoyez de générer des revenus et d'assurer la rentabilité à long terme. Identifiez votre marché cible et expliquez comment votre solution répond à ses besoins spécifiques, tout en mettant en avant les avantages concurrentiels par rapport aux autres acteurs du marché.

Ce pitch deck devra également mettre en évidence les partenariats établis, les clients acquis et les revenus générés. Vous détaillerez les besoins en financement de votre projet ou entreprise, ainsi que l'utilisation prévue des fonds et fournirez une vue d'ensemble des perspectives d'avenir, notamment les perspectives à l'international et les objectifs à court et à long terme.

### Zoom sur la pièce justificative facultative concernant la maturité technologique

Dans cette annexe, les rapports de tests et d'évaluations opérationnels devront présenter des données concrètes sur les performances et la fiabilité de la technologie. Ces rapports peuvent inclure des résultats de tests de laboratoire, des analyses de performance en conditions réelles, des retours d'expérience d'utilisateurs ou de clients pilotes, ainsi que des évaluations de la conformité aux normes et réglementations applicables. Ils devraient fournir des détails spécifiques sur les résultats obtenus, les éventuels problèmes rencontrés et les mesures correctives prises.

### Zoom sur le Business plan

Dans cette annexe, les projections financières devront présenter des données concrètes sur la viabilité économique de l'entreprise. Ces projections doivent inclure des états financiers prévisionnels tels que les bilans, les comptes de résultat et les flux de trésorerie. Il est essentiel d'inclure des analyses détaillées des prévisions de revenus, des coûts de production, des marges bénéficiaires, ainsi que des estimations de rentabilité. Les documents financiers doivent également couvrir les besoins en financement, les sources potentielles de fonds, et l'utilisation projetée des fonds levés.